

Division des élèves et de l'action éducative
DEAE 2

Nice, le 16 septembre 2021

Affaire suivie par :

Valérie ROY

Tél : 04.93.72.63.37

Mél : stages.reussite@ac-nice.fr

53, Avenue Cap de Croix
06 181 Nice Cedex 2

L'Inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes
à

Mesdames et messieurs les directeurs
des écoles publiques et privées sous contrat

s /c de mesdames et messieurs les
Inspectrices et inspecteurs
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Organisation des stages de réussite – Vacances d'automne 2021

La maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves à l'école, au collège et au lycée est l'objectif prioritaire de tous les acteurs de l'Éducation nationale. Le dispositif des stages de réussite est reconduit pendant les vacances d'automne 2021. Il est proposé aux élèves volontaires les plus en difficulté, dans le cadre d'un dialogue avec eux et leurs parents.

Ces stages gratuits pour les familles s'adressent aux élèves du CP au CM2. Ils visent en priorité à consolider les acquis fondamentaux des élèves en lecture, écriture et mathématiques et à combler d'éventuelles lacunes préjudiciables à la poursuite de leur scolarité. Ils sont organisés de façon complémentaire et peuvent s'articuler avec l'opération Ecole ouverte.

Ces stages d'une durée de 3 heures par jour durant 5 jours, auront lieu dans le respect des consignes sanitaires en vigueur aux dates suivantes :

du lundi 25 au vendredi 29 octobre 2021 (5 jours - 15 heures)

Je vous rappelle que :

- seuls les groupes composés d'au moins **6 élèves** seront validés (exception faite des écoles isolées),
- les horaires des stages sont fixés pour tous les groupes de **8h30 à 11h30**,
- les enseignants volontaires devront prendre connaissance des consignes de sécurité, propres aux écoles où ils assurent les stages de réussite.

Il revient à tous les enseignants en charge des classes de CP au CM2 d'identifier les élèves qui gagneront à bénéficier de ce dispositif et de tout mettre en œuvre pour sensibiliser les parents à sa pertinence. Il vous appartient également, au vu des besoins recensés de mobiliser les ressources enseignantes nécessaires.

Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'inspectrice ou de l'inspecteur de l'Education nationale de la circonscription.

Afin que l'aide apportée à chaque élève durant le stage s'inscrive dans la continuité pédagogique de l'année et s'ajuste au mieux à ses besoins, l'enseignant encadrant le stage doit pouvoir bénéficier d'un bilan de compétences de l'élève concerné, au travers d'une extraction du livret scolaire unique et de tout autre support qui permettra d'identifier les domaines de réussites et les axes de progrès à prendre en compte.

Vous transmettez à votre circonscription pour **le vendredi 8 octobre 2021 au plus tard**, les projets d'organisation (annexe 1). Je vous remercie de diffuser également la fiche de candidature ci-jointe (annexe 2) aux enseignants volontaires de votre école pour effectuer un stage dans une autre école, commune ou circonscription. Dans ce cas, la fiche de candidature devra être transmise **pour la même date** aux circonscriptions.

En ce qui concerne l'enregistrement des heures supplémentaires, il conviendra de se reporter aux instructions que la Division de l'Organisation Scolaire vous communiquera ultérieurement.

Je vous remercie de votre engagement dans la mise en œuvre de ce dispositif essentiel à la réussite scolaire de tous les élèves.

SIGNÉ

Michel-Jean FLOC'H